Image not found or type unknown

Avis d'opposition administrative

Par **Regis GANIER**, le **07/04/2018** à **05:46**

Bonjour,

Etant en situation de handicap, bénéficiaire de l'AAH, j'aimerais savoir si le ministère public peut retirer de mon compte les 566 euros (avis d'opposition administrative pour des amendes routières dont je n'étais pas responsable) alors que je n'ai, en début de mois, que cette allocation sans parler des assurances et crédits en cours... Comment faire appel de cette décision et auprès de qui ? mon compte est actuellement créditeur que de 500 euros.

Merci pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **07/04/2018** à **07:30**

Bonjour,

Aviez vous contesté, dans les délais et formes exigés, les avis de contravention correspondants ?

Par **youris**, le **07/04/2018** à **10:11**

bonjour,
l'AAH est insaisissable mais pas votre compte bancaire.
si le véhicule vous appartient, vous pouviez déclarer que ce n'était pas vous le conducteur.
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés